

-Grade : Agent de Bureau

- Libellé du Poste : Agent de Caisse

- Code Concours : CE25-AC1 ; CE25-AC2 ; CE25-AC3 : CE25-AC4 ; CE25-AC5 ; CE25-AC6 ; CE25-AC7 ; CE25-AC8 ; CE25-AC9

A la suite de votre inscription en ligne au concours de la Banque Centrale de Tunisie pour 2025 et à l'**acceptation provisoire** de votre dossier sur la base des informations que vous avez saisies, nous vous invitons à présenter votre dossier de candidature **qui comprend obligatoirement les documents suivants :**

1- Une copie du formulaire d'inscription en ligne dans le cas où vous l'avez téléchargée et imprimée **et à défaut le dossier peut être envoyé sans ce formulaire.**

2- Une copie de la carte d'identité nationale en recto-verso.

3- Un bulletin n°3 datant de **trois (03) mois au plus** à la date du **19 Décembre 2025** ou le cas échéant une copie du reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet.

4- Une copie dûment certifiée conforme à l'original de l'Attestation Scolaire prouvant le niveau de la 4ème Année secondaire ; **Sachant que les titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme supérieur ne sont pas admis et leurs dossiers seront systématiquement rejetés.**

5- Une copie dûment certifiée conforme à l'original de l'attestation de formation au cas où vous avez poursuivi une formation en bureautique (Word, Excel, etc.).

Tous ces documents doivent être adressés par Rapid Poste à l'**Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe (I.F.I.D)** sis au 8, Avenue Tahar Ben Ammar El Manar II-Tunis-2092 et ce au plus tard le **Vendredi 19 Décembre 2025**, le cachet de dépôt auprès de la Poste Tunisienne faisant foi.

Le candidat est tenu d'indiquer obligatoirement au verso de l'enveloppe à envoyer **le libellé du poste** auquel il a postulé ainsi que **le code concours** lui correspondant et **le numéro du dossier**.

Remarques importantes :

***Tout dossier déposé après la date du 19 Décembre 2025, incomplet ou ne répondant pas aux conditions formelles exigées est systématiquement rejeté.**

***Est également rejeté après dépouillement, tout dossier dont les informations saisies en ligne s'avèrent erronées ou inexactes par rapport à celles figurant sur les documents fournis.**

***Les candidats ayant satisfait aux conditions exigées pour participer au concours, seront convoqués pour passer les épreuves écrites et ce dans la limite de 20 fois le nombre de postes à pourvoir. Ils seront classés selon leur score obtenu lors de l'inscription en ligne, et en cas d'égalité, la priorité sera donnée au candidat le plus âgé.**

La Directrice de l'IFID